

tête de la paroisse, directeur d'une ou des confréries établies. (Déc. auth. no 389). Les successeurs n'ont pas besoin d'une nouvelle nomination. (S Cong. Ind., 25 juin 1837.) La nomination toutefois ne confère pas au directeur le droit de bénir les chapelets, médailles, scapulaires, etc., en usage dans la confrérie ; il devra demander ces pouvoirs soit à l'Ordinaire, soit aux directeurs généraux réguliers ou séculiers de ces confréries. (Déc. auth. No 4,270 ad 1,312 ad 4,343 ad 1.) L'évêque peut obtenir *ad quinquennium* la faculté de concéder toutes les indulgences des confréries, excepté celles de la confrérie du Rosaire, aux confréries érigées par lui ; à moins d'indult spécial cette faculté est personnelle et ne peut être déléguée au vicaire pour exercer ces fonctions, (Décr. auth. No 306) à moins qu'il n'en ait fait la demande en sollicitant l'établissement ou l'app'ication de la confrérie. (Décr. auth. No 169.) Le 23 juin 1885, Sa Sainteté a accordé d'une manière générale aux directeurs des congrégations de la Très Sainte Vierge et de la Bonne Mort *ut ex rationabili causa alium sibi sacerdotem...substituere possint ad recipiendos fideles, qui adscribi desiderant, ad benedicenda numismata et alia præsidiûmunia exercenda.*

L'institution d'un conseil (président, secrétaire, trésorier, conseillers) peut être très utile dans les confréries, mais elle est facultative. (Décr. auth. No 308 ad 2,312 ad 2).

MGR FRANÇOIS SATOLLI

(Pour la Semaine Religieuse)

Le prélat éminent qui exerce, en ce moment aux Etats-Unis, les importantes et délicates fonctions de délégué apostolique, est né à Marciano, dans l'Ombrie, non loin de Pérouse.

Alors que Léon XIII, avant de devenir Pape, occupait le Siège archiépiscopal de cette ville, il remarqua, de bonne heure, parmi les élèves de son Séminaire, ce jeune esprit, vif et ardent, dont les talents peu communs et l'empressement au travail donnaient déjà de belles espérances. L'archevêque le prit en amitié et ne cessa, depuis ce temps, de lui porter un intérêt toujours croissant.

François Satolli brilla surtout dans les études philosophiques.